



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 mars 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 39

Votants : 71 (dont 31  
procurations)

N°45

OBJET :

DECHETS

SPL ALLIER-TRI

MARCHE  
DE PRESTATION DE  
SERVICE

AVENANT 1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

**2 5 MARS 2021**

Publiée ou notifiée le :

**2 5 MARS 2021**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Jean-Claude BRAT, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Joseph KUCHNA, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°43), Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Romain LOPEZ, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents représentés par son suppléant :

Mme et MM. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE, Olivier ROYER par Patricia ROZZIO, Christine BOUARD par Nathalie VERRIERE.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Franck GONZALES, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

**Vu** les Statuts de la Communauté d'Agglomération,

**Vu** les statuts de la Société Publique Locale ALLIER TRI,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article-L1531-1

**Vu** la délibération n°25A du 24 mars 2016 relative à la création de la SPL ALLIER TRI,

**Vu** la délibération n°1 du 10 janvier 2019 relative à l'approbation des contrats de prestation de service avec la SPL ALLIER-TRI, annulant la délibération n°4 du 1<sup>er</sup> mars 2018 suite à une erreur de prix sur le contrat,

**Considérant** que la SPL ALLIER TRI a notamment pour objet la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un centre de tri,

**Considérant** que Vichy Communauté, actionnaire d'ALLIER TRI, a demandé de confier la gestion, l'exploitation et la maintenance d'un centre de tri à la SPL ALLIER TRI,

**Considérant** que cette mission, conformément à l'article L1531-1 du CGCT susvisé s'inscrit dans le cadre d'un contrat de prestation de service sans mise en concurrence,

**Considérant** le chiffre d'affaires de la SPL qui s'est élevé à 2 171 726 € pour un bilan de 14 299 182 €, les fonds propres étant de 3.2 M € et les emprunts de 9.9 M €,

**Considérant** que le résultat de l'exercice 2019/2020 s'est avéré déficitaire de 524 490 €, après 3 années de construction et par conséquent d'exercices déjà déficitaires,

**Considérant** que le bilan prévisionnel qui avait été établi en amont des contrats était basé sur des cours de matières dont les cours se sont effondrés pour le carton et le mix fibreux, ce qui a engendré des recettes nettement inférieures au prévisionnel alors que les tonnages apportés au centre de tri ont bondi de plus de 2 300 tonnes, générant un coût supérieur,

**Considérant** la nécessité d'augmenter à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 la part fixe payée trimestriellement à la SPL ALLIER TRI, à savoir 67 325 € HT (en lieu et place de 43 950 € HT),

Après examen et délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve les termes de l'avenant I au contrat joint à la présente délibération,
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant I ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 4 mars 2021.  
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

**Avenant n°1 au contrat de prestations pour l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur du centre de tri des déchets ménagers et assimilés**

**ENTRE**

La communauté d'agglomération Vichy Communauté, ayant son siège à Vichy

Représenté par M. AGUILERA Frédéric habilité aux termes d'une délibération en date du ....2021

**ET**

**LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) ALLIER TRI**, ayant son siège au lieu-dit « Prends-y-Garde », RD 779 à CHEZY (03230)  
Représentée par sa Directrice Générale en exercice, Madame Jackie RENAUD, dûment habilitée aux présentes.

## **PREAMBULE**

La société publique locale ALLIER TRI a été créée le 28 avril 2016. Elle est chargée de l'étude, la réalisation, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur du centre de tri des déchets ménagers et assimilés.

Sur le dernier exercice, le chiffre d'affaires de la SPL s'est élevé à 2 171 726 € pour un bilan de 14 299 182 €. Les fonds propres sont de 3.2 M€ et les emprunts de 9.9 M€. Le résultat de l'exercice 2019/20 s'est avéré déficitaire de 524 490€, après 3 années de construction et par conséquent d'exercices déjà déficitaires.

Le bilan prévisionnel qui avait été établi en amont des contrats était basé sur des cours de matières, vérifiés sur plusieurs mois avec une moyenne sur 12 mois pour les cartons de 145 € la tonne et 80 € pour le mix fibreux. Sur l'exercice 2019-2020, ces mêmes cours s'établissaient à respectivement, 47€ pour le carton et 23€ pour le mix fibreux.

Les recettes ont donc été nettement inférieures au prévisionnel (950 k€), alors que les tonnages apportés au centre de tri ont bondi de plus de 2 300 tonnes, générant un coût supérieur (138 k€).

Par conséquent, il apparaît nécessaire de modifier la part fixe fixée au contrat de prestations.

### ARTICLE 1 :

L'alinéa relatif à la part fixe de l'article 17 du contrat de prestations est modifié comme suit :

« La part fixe trimestrielle du coût de la concession est fixée à 67 325 € HT. Cette somme sera à régler chaque trimestre. Une facture sera ainsi établie avant le 15 du mois du début de trimestre (janvier, avril, juillet et octobre). »

### ARTICLE 2 :

Les clauses du contrat non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Le présent avenant entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Fait en 2 exemplaires originaux, le .....

Pour la collectivité,  
Le Président  
Pour le prestataire,

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 45 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2021

Objet de l'acte : - DECHETS - SPL ALLIER TRI - MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE -  
AVENANT N° 1

.....

Date de décision: 04/03/2021

Date de réception de l'accusé 25/03/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 04MARS2021\_45

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210304-04MARS2021\_45-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 45.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210304-04MARS2021\_45-DE-1-1\_1.pdf )